



Convocation de l'Assemblée Primaire



Votations fédérales et élection cantonale

DU 25 NOVEMBRE 2018

Conformément aux arrêtés des 8 août et 22 août 2018, vous êtes convoqués le **25 novembre 2018** pour :

- l'élection des membres de la constituante ;
- les votations fédérales relatives :

- à l'initiative populaire du 23 mars 2016 "Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes)" ;
- à l'initiative populaire du 12 août 2016 "Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)" ;
- à la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (base légale pour lsa surveillance des assurés).

Le bureau de vote sera ouvert à cet effet **uniquement** :

le dimanche 25 novembre 2018 de 9h30 à 10h30

VOTE PAR CORRESPONDANCE GENERALISE

L'électeur souhaitant voter par correspondance place son bulletin dans l'enveloppe de vote correspondante et sur laquelle il ne doit faire aucune inscription pouvant en révéler la provenance. Il l'introduit ensuite dans l'enveloppe de transmission personnelle (pas d'envoi groupé) et appose sa signature sur la feuille de réexpédition, puis la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse de la commune apparaisse dans la fenêtre. Enfin, il ferme l'enveloppe de transmission et l'envoie, soit par voie postale en l'affranchissant aux tarifs en vigueur, soit en la déposant au secrétariat communal tous les jours du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h, ce dans l'urne prévue à cet effet. L'envoi doit parvenir à la commune au plus tard le **vendredi 23 novembre 2018**.

Ce vote par correspondance généralisé implique désormais la réduction des heures d'ouverture du bureau de vote, à savoir selon l'horaire ci-dessus, uniquement le dimanche.

- ☞ La feuille de réexpédition tient lieu également de carte civique.
- ☞ Dans le cas du vote aux bureaux de vote, elle devra être présentée systématiquement à chaque élection ou votation.
- ☞ Par conséquent, l'ancienne carte civique est caduque.